

et des autres documents échangés entre le gouvernement du Canada et l'Église Unie du Canada et autres particuliers et organisations au sujet de la vente de *Ryerson Press Ltd.*

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, nous serions prêts à accepter cette motion en ce qui concerne les ministères de l'Industrie et du Commerce et de la Défense nationale. Cependant, pour que le cabinet du premier ministre puisse y donner suite, il faudrait consacrer un nombre considérable d'heures-hommes à l'extraction de cette correspondance des dossiers; étant donné qu'on ne dispose pas actuellement de ces heures-hommes, il faudrait employer du personnel supplémentaire temporaire pour exécuter le travail. On m'assure qu'environ 165,000 pièces de correspondance...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que le député puisse argumenter sur les motifs pour lesquels les documents ne peuvent pas être produits. Il pourrait peut-être indiquer brièvement si on se propose de déposer les documents, ou à quelles conditions, ou sous quelles réserves.

M. Jerome: J'allais dire qu'il existe des statistiques précises sur le nombre de ces lettres, et l'on pourrait fournir ces renseignements en réponse à une question au *Feuilleton*. La motion est donc recevable, monsieur l'Orateur, sauf en ce qui touche la correspondance du cabinet du premier ministre.

M. l'Orateur: Je crois comprendre que le secrétaire parlementaire est disposé à déposer ces documents sous certaines réserves qui ne sont pas parfaitement claires. J'aimerais savoir si l'honorable député de Hillsborough voudrait réfléchir à la question et accepter que l'avis de motion soit réservé.

M. Macquarrie: Je ferai venir le texte, monsieur l'Orateur. Réservé.

M. l'Orateur: Réservé. Les autres avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, la motion n° 58, en mon nom, figure au *Feuilleton* depuis le 25 novembre 1970:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport provisoire fait en mars 1968, par le docteur A. Vennema, directeur de l'Assistance médicale du Canada au Vietnam en 1967-1968 et de copie de la correspondance qu'il a pu échanger par la suite avec le ministère des Affaires extérieures.

Je voudrais savoir quand je puis espérer le dépôt de ces documents.

M. Jerome: Étant donné la fréquence avec laquelle l'honorable représentant présente des motions portant production de documents, à 5 heures le jeudi, il est difficile de croire que certaines soient demeurées sans réponse. J'examinerai assurément la question.

QUESTIONS ORALES

LES FINANCES

LA DATE DE PRÉSENTATION DE LA RÉFORME FISCALE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je voudrais poser ma question au ministre des Finances. Comme il importe que l'économie progresse aussi vigoureusement que possible et qu'en même temps se dissipent certaines incertitudes, quand le ministre se propose-t-il de présenter son projet de loi dit de réforme fiscale? Sera-ce dans un mois ou, plus vraisemblablement, dans quelques mois?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Si mon honorable ami passait plus de temps à la Chambre, il saurait que j'ai répondu à cette question il y a deux semaines.

L'hon. M. Stanfield: Je voudrais une réponse aujourd'hui, vu que le ministre change d'idée si fréquemment.

L'hon. M. Benson: Ma réponse est la même aujourd'hui que lorsque l'honorable député n'était pas à la Chambre. Je compte présenter un projet de réforme fiscale vers la fin du mois d'avril.

L'hon. M. Stanfield: Étant donné les inquiétudes et les incertitudes manifestées envers la réforme envisagée, le ministre compte-t-il, sans attendre la fin du mois d'avril, faire une déclaration d'ordre général précisant dans quelle mesure il est prêt à accepter les recommandations des comités parlementaires dans ce domaine?

L'hon. M. Benson: C'est très difficile, monsieur l'Orateur. Si je devais indiquer à la Chambre le contenu de la réforme fiscale dont mon honorable ami a prôné le retrait, je devrais aussi en donner les détails. Plusieurs provinces ont demandé à s'entretenir avec moi avant de rédiger le projet de loi. Nous voulions organiser une réunion ce mois-ci mais cela a malheureusement été impossible. Nous espérons pouvoir fixer bientôt une date. Je ne pense pas qu'il soit possible d'indiquer les grandes lignes de la réforme fiscale sans entrer dans les détails.

L'hon. M. Stanfield: Espérons que la réflexion faite hier par le premier ministre à l'intention des travailleurs de Lapalme ne reflète par l'attitude du gouvernement envers les contribuables.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LE BUDGET

LA DATE DE PRÉSENTATION

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Étant donné la situation économique et le chômage général, le ministre